

# LA GESTION POST-CATASTROPHE, UN CHANTIER COMPLEXE À ANTICIPER

**MARDI 28 MAI 2013**

**Amphithéâtre des 13-Vents  
CETE Méditerranée - Aix-en-Provence**

Journée technique en partenariat avec le SDSIE (Service de Défense, de Sécurité et d'Intelligence Économique) du MEDDE et METL et sous l'égide de la CoTITA

Journée technique



MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Association des  
Directeurs de  
Services  
Techniques  
Départementaux





## CONTEXTE

Lors d'une catastrophe, plusieurs phases d'actions se succèdent. La première, celle de l'urgence, est limitée dans le temps et dans son champ d'action. La priorité est de soustraire les personnes et les biens du danger consécutif à l'évènement et d'assurer la prise en charge des sinistrés. Elle est de mieux en mieux préparée par le biais des différents plans de secours et la réalisation d'exercices.

Beaucoup moins médiatisée, la seconde phase s'étend sur une période plus longue, de quelques semaines à plusieurs années, elle est dénommée de différentes manières : post-catastrophe, post-urgence, retour à la normale ou à l'acceptable. Les actions portent sur l'accompagnement de la population afin qu'elle puisse retrouver des conditions de vie proches de celles qu'elle avait avant l'évènement, la reprise de la vie économique du territoire et la remise en état de ses infrastructures. Cette période est souvent complexe à gérer par sa durée, la multitude et l'ampleur des tâches à accomplir. Elle nécessite la mobilisation et la coordination de nombreux acteurs d'origines très diverses amenés à travailler dans un contexte particulier. Elle fait rarement l'objet d'un travail préparatoire et de retour d'expérience.

## OBJECTIFS

Cette journée d'échanges a pour but de :

- ⇒ diffuser des enseignements issus des retours d'expérience de catastrophes,
- ⇒ permettre aux diverses catégories d'acteurs concernés de partager leur expérience,
- ⇒ présenter les nouveaux outils développés pour préparer cette période,
- ⇒ identifier des pistes de progrès en terme de préparation.

## PUBLIC

Cette journée technique s'adresse aux personnes des services de l'Etat (ministères, DREAL, DDT/M, et préfectures, réseau scientifique et technique (RST)), des collectivités territoriales (région, département, intercommunalité, commune) et des autres organismes (associations, assurances...) susceptibles d'intervenir en phase post-catastrophe.



## PROGRAMME

**9h00 Accueil des participants**

**9h30 Présentation de la journée**

**Florence HILAIRE**, Directrice Adjointe du CETE Méditerranée

**9h45 Les enseignements de l'expérience internationale**

L'intervention post-catastrophe du MEDDE sur le séisme d'Haïti de 2010

**Gilles LEBLANC**, Mission interministérielle pour la reconstruction d'Haïti

De l'ouragan Mitch au séisme de Port au Prince : leçons tirées de 15 ans d'observation des processus de reconstruction post-catastrophe

**François GRÜNEWALD**, Groupe Urgence Réhabilitation Développement

**11h15 Pause**

**11h30 La synergie d'un réseau d'acteurs, une nécessité pour faire face aux multiples besoins**

L'accompagnement et l'aide aux sinistrés, les outils développés par la Croix-Rouge française  
**Florent VALLEE**, Croix-Rouge française

Le rôle et l'organisation des assureurs dans l'évaluation et l'indemnisation des dégâts

**Jean-François HESSE**, Centre de Documentation et d'Information des Assurances du Var

Un enjeu particulier, la préservation des biens culturels

**Christophe JACOBS**, Comité français du Bouclier Bleu

**13h00 Repas** (sur inscription)

**14h15 Les dispositifs de préparation pour la gestion des situations post-accidentelles**

La doctrine de la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire

**Michaël PETITFRÈRE**, Autorité de Sécurité Nucléaire

La doctrine de la gestion des impacts environnementaux et sanitaires d'origine technologique

**Yohann PAMELLE**, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le guide méthodologique opérationnel pour la gestion des déchets post-catastrophes

**Laurent CANTEGRIT**, Centre d'Études Techniques de l'Équipement de Lyon

L'expertise des bâtiments en cas de séisme

**Lucie CHEVER**, Centre d'Études Techniques de l'Équipement Méditerranée

**16h30 Conclusion**  
**SDSIE**

**16h45 Fin de la journée**

## LIEU DE LA MANIFESTATION

### CETE Méditerranée

**Amphi des 13-Vents** Pôle d'activités d'Aix-en-Provence  
avenue Albert Einstein, CS 70499 - 13593 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

#### ■ Modalités d'inscription

[francine.charton@developpement-durable.gouv.fr](mailto:francine.charton@developpement-durable.gouv.fr) - Tel : 04 42 24 71 96

#### ■ Renseignements techniques

[pascal.belin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pascal.belin@developpement-durable.gouv.fr) - Tel : 04 42 24 77 76

## INSCRIPTIONS EN LIGNE

Date limite d'inscription : **17 mai 2013**

**Inscriptions en ligne**, cliquez sur le lien ci-dessous :

<http://enqueteur.cete-mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=84123&lang=fr>

Nous attirons votre attention sur le fait que **les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement** et que la participation au repas nécessite l'envoi d'un chèque de 15,80€/personne libellé à l'ordre de la NAGRAM.

## VENIR AU PÔLE D'ACTIVITÉS



### PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

#### ■ Au départ d'Aix-en-Provence :

les lignes 15, 16 et 17 au départ de la Rotonde vers le pôle d'activités - Arrêt situé à 100 m du CETE. *Consulter le site internet «Aix-en-Bus».*

#### ■ Au départ de la gare routière de Marseille, deux possibilités :

- Le bus (n°53) de la RDT 13 Marseille- Aix qui passe par la RN8- Arrêt situé à 100 m du CETE

- Le bus (n°51) de la RDT 13 Marseille-Aix direct par l'autoroute - Terminus situé à la gare routière d'Aix. Prendre ensuite le bus n°17. *Consulter le site internet «Le Pilote».*

#### ■ Au départ de la gare TGV d'Aix-en-Provence ou de l'aéroport Marseille-Provence :

Un bus dessert le pôle d'activités (n°40) - Arrêt situé à 100 m du CETE. **Attention!** L'arrêt au pôle d'activité est facultatif. Il faut le demander au chauffeur dès la montée dans le bus. Plus de renseignements sur [www.infotelo.com/ftp/FR\\_lignes/FH0040.pdf](http://www.infotelo.com/ftp/FR_lignes/FH0040.pdf)

**Pour un départ du pôle d'activités, il faut signaler sa présence 2h avant le départ en téléphonant au numéro vert : 04 42 93 59 13.**



### EN VOITURE

#### ■ De Marseille :

Autoroute A51-E712, sortie «Luynes» direction «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

#### ■ De l'aéroport Marseille-Provence ou de la gare Aix-en-Provence TGV :

direction Aix-en-Provence, Les Milles par la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

#### ■ De Nice ou d'Aix-en-Provence :

Autoroute A8-E80 - Autoroute A51-E712 direction Marseille sortie «Les Milles» vers la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

#### ■ De Lyon :

Autoroute A8-E80, sortie «Aix, Pont de l'Arc» direction «Les Milles» par la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

#### ■ Pour en savoir plus

Marignane Airport : <http://www.marseille.aeroport.fr/fra/index.jsp>

Aix-en-Provence TGV : <http://www.voyages-sncf.com>

Hébergements : <http://www.aixenprovencetourism.com/aix-hotels-2-centre.htm>

Informations générales : [http://www.cete-mediterranee.fr/fr/rubrique.php?id\\_rubrique=100](http://www.cete-mediterranee.fr/fr/rubrique.php?id_rubrique=100)

## PLAN D'ACCÈS

